

# PLAN DE FILIÈRE VITICOLE VAL DE LOIRE 2030

## SYNTHÈSE



JUILLET 2019



## CONTEXTE

---

# LA FILIÈRE VITICOLE : HISTORIQUE D'UNE GOUVERNANCE EN ÉVOLUTION

En 2014, le Conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre présentait la stratégie prospective 2025 pour le bassin, sous l'égide du Préfet de Lavernée. Un des axes de cette stratégie portait sur la gouvernance de la filière, et la proposition de renforcer le Conseil de bassin était une des hypothèses avancées pour clarifier et pérenniser la gouvernance de la filière du Val de Loire.

**Le périmètre des actions conduites par InterLoire a été revu en 2015** pour concentrer l'interprofession sur les missions transversales conjointes à l'ensemble de la filière autour d'une cotisation unique et d'un socle commun :

- la connaissance des marchés et le pilotage économique,
  - la communication transversale « Val de Loire » et les actions à l'export,
  - la coordination et le financement des actions de recherche et développement ainsi que le transfert d'information technique,
  - l'animation filière et la défense du vin au plan national,
  - la compétitivité des entreprises : une plate-forme de services et l'innovation,
- avec l'ambition forte de rassembler les vins du Val de Loire autour d'un projet ambitieux et partagé.

Dans cette dynamique, l'IGP Val de Loire a rejoint InterLoire le 1<sup>er</sup> août 2017, marquant une étape supplémentaire dans la structuration de nos organisations professionnelles.

Dans le même temps, d'autres organisations de la filière se restructuraient :

- ➔ **Les ODG** se sont (ré)organisés pour prendre en charge leurs actions de communication propres.
- ➔ **La Confédération des Vignerons du Val de Loire (CVVL)** s'est dotée d'un fort rôle politique. Elle regroupe désormais les fédérations départementales des syndicats d'Appellation (produits) mais aussi les représentations régionales des coopératives, des VIF et des vignerons bio (métiers). Elle devient ainsi le seul représentant unifié de la viticulture, notamment au sein d'InterLoire.
- ➔ **L'Union des Maisons et Marques de vin du Val de Loire (UMVL)** a également poursuivi son organisation et demeure le représentant de la famille du négoce, notamment au sein d'InterLoire.

**C'est dans ce contexte clarifié de la gouvernance que les travaux de construction du Conseil Professionnel de Bassin ont été initiés à partir de Janvier 2018.**



---

## LA MISE EN PLACE DU CONSEIL PROFESSIONNEL DE BASSIN ET L'ÉCRITURE DU PLAN DE FILIÈRE VITICOLE 2030

La gouvernance de la filière demeurait incomplète car n'intégrant pas les Chambres d'Agriculture qui disposent d'une connaissance indispensable de l'amont de la filière et de sa structure agricole.

Le Conseil professionnel de bassin devait s'appuyer sur le Conseil de Bassin existant, tout en intégrant les différents modes de représentations professionnelles de la filière : l'interprofession, et ses familles de la production et du négoce, et les Chambres d'agriculture, représentant les sensibilités agricoles.

À l'initiative du Conseil d'Orientation Stratégique d'InterLoire, un état des lieux des relations entre InterLoire et les Chambres d'agriculture a été établi afin de clarifier le rôle de chacun et rendre plus efficace le travail en filière, depuis l'action collective à l'accompagnement des entreprises viticoles.

En janvier 2019, **la collaboration renforcée entre InterLoire et les Chambres d'Agriculture Pays de la Loire et Centre-Val de Loire se concrétisait par la signature d'une convention multipartite** définissant le cadre de travail et les objectifs des partenaires.

La convention posait les fondations du Conseil Professionnel de Bassin, offrant une vraie capacité de travail et de proposition devant les pouvoirs publics, tant représentants de l'État que collectivités territoriales, et portant la parole unifiée de la filière.

Mardi 15 janvier 2019 à Angers, **le premier Conseil Professionnel** se fixait comme première mission **l'écriture du plan de filière Val de Loire 2030**, en lien avec le plan de filière national issu des États Généraux de l'Alimentation, couvrant les questions environnementales, sociétales et économiques.

## UNE MISE EN ŒUVRE DU PLAN À COMPTER DU SECOND SEMESTRE 2019

Ce plan de filière viticole Val de Loire 2030 s'inscrit en cohérence avec le plan de la filière vin issu des états généraux de l'alimentation. Il est décliné selon les caractéristiques et les enjeux du Val de Loire.

Ce document comprend les **engagements des organisations professionnelles de la filière viticole** avec **des objectifs clairs et leurs indicateurs**, permettant de s'assurer de son exécution. Le plan a vocation à être amendé à échéance triennale pour tenir compte de son avancée et de l'évolution de l'environnement de la filière. Le Conseil Professionnel de Bassin sera le lieu de présentation et du suivi des indicateurs.

## PARTICIPANTS

---

Les organisations qui ont participé à l'écriture de ce plan :

- ➔ L'interprofession des vins du Val de Loire - InterLoire
- ➔ La confédération des vigneron du Val de Loire - CVVL, regroupant :
  - les fédérations viticoles d'Anjou- Saumur du Nantais et de la Touraine (Indre et Loire et Sarthe, Loir et Cher),
  - les fédérations régionales des vigneron indépendants - VIF,
  - l'association LoireVinBio,
  - la fédération régionale des coopératives - FRCOOP,
  - le syndicat des vins IGP du Val de Loire
- ➔ L'union des maisons et marques du Val de Loire - UML
- ➔ Les chambres régionales et départementales d'agriculture Pays de la Loire et Centre-Val de Loire
- ➔ L'institut français de la vigne et du vin - IFV
- ➔ L'institut national des appellations d'origine - INAO
- ➔ La mutualité sociale agricole - MSA
- ➔ L'école supérieure d'agriculture - ESA
- ➔ La confédération nationale des interprofessions - CNIV
- ➔ Vin et Société

# PLAN DE FILIÈRE VITICOLE - VAL DE LOIRE 2030

---

## « NOTRE AMBITION POUR LE VIGNOBLE DU VAL DE LOIRE A HORIZON 2030 »

P6-7

## VINS DU VAL DE LOIRE : MONOGRAPHIE ET DIAGNOSTIC

P8-13

## UN OBJECTIF

- 1** | L'objectif de création de valeur  
À tous les maillons de la chaîne, condition de la réussite de la filière viticole.  
Connaître et augmenter la valeur créée par la filière et ses entreprises.

P14-15

## 3 ENGAGEMENTS ISSUS DES EGA

- 2** | Engagement environnemental  
Préparer la filière et nos territoires au changement climatique, à la transition écologique, et aux attentes exprimées par la société.

P16-19

- 3** | Engagement social  
Favoriser un environnement de travail préservant davantage la santé et la sécurité des travailleurs, salariés ou employeurs à la vigne et dans les caves.  
Rendre la filière et ses emplois plus attractifs.

P20-21

- 4** | Engagement sanitaire  
La principale mesure repose sur l'amplification de notre travail de sensibilisation et d'éducation à une consommation sans risque pour la santé.

P22-23

# « NOTRE AMBITION POUR LE VIGNOBLE DU VAL DE LOIRE À HORIZON 2030 »

Au cours du premier semestre 2019, une cinquantaine de professionnels et experts, hommes et femmes issus des organisations professionnelles de la filière viticole, se sont réunis en séances plénières et en séminaire, pour bâtir ce plan de filière qui dessine le futur de notre vignoble à horizon 2030.

L'avenir du secteur viticole se forge à l'échelle des exploitations, de la filière, des territoires, mais aussi de manière croissante en Europe et à l'international.

Pour notre filière, ce plan doit accélérer sa mise en mouvement face aux grandes mutations en cours, et développer la création de valeur pour les vins du Val de Loire sur l'ensemble de nos marchés en France et à l'export.

Ce plan filière nous engage.

Il s'inscrit dans nos territoires avec la question sociale et de l'emploi au centre de nos actions, en responsabilité vis-à-vis des acteurs de notre filière, exploitants et salariés.

Il nous engage aussi sur les enjeux environnementaux : l'adaptation au changement climatique et la transition écologique en phase avec les attentes de la société et des consommateurs.

Notre vignoble est l'une des dimensions de la diversité du paysage ligérien. C'est un atout, car de cette diversité naît l'équilibre. C'est la raison pour laquelle il est indispensable que tout le territoire et toutes ses agricultures se mobilisent.

**L'étroite collaboration entre notre système interprofessionnel et les chambres d'agriculture prend ici toute sa dimension.**

Notre engagement devra aussi s'accompagner de celui des collectivités et de l'Etat.

Ce plan de filière régional comprend des mesures fortes : le développement d'outils de connaissance transversal à l'échelle du bassin pour un pilotage efficace amont et aval, des mesures d'adaptation nécessaires aux évolutions du climat, à la transition écologique et l'accompagnement des entreprises sur les marchés export.

Notre conviction est que **le Val de Loire, 3<sup>e</sup> région viticole de France, a tous les atouts pour être le grand vignoble de demain** : nos vins sont reconnus élégants et fins, une diversité exceptionnelle de produits AOP et IGP riches d'identités, l'environnement naturel de la Loire - trait d'union ligérien, un patrimoine classé à l'UNESCO, une situation géographique privilégiée, un climat favorable à la production de vins de fraîcheur et d'équilibre, des cépages uniques, et surtout un vignoble de vigneron aux valeurs fortes de proximité et d'authenticité.

Cette « unité dans la diversité » est une force majeure et nous sommes prêts à relever collectivement ce défi, grâce à la mobilisation et au sens des responsabilités des vignerons et négociants du Val de Loire, qui portent avec ambition le Val de Loire viticole partout dans le monde.

**Jean-Martin Dutour**

Président d'InterLoire

Président du Conseil Professionnel de Bassin

# Faire du vignoble du Val de Loire le grand vignoble de demain

3<sup>e</sup> région viticole  
de France

Une **diversité** exceptionnelle  
d'appellations et IGP

Des **vins élégants** et fins, à forte  
valeur ajoutée

Des **cépages** emblématiques

Un vignoble de **vignerons  
accueillants** et **engagés**

Des valeurs fortes de **proximité**  
et d'authenticité

**NOS ATOUTS  
POUR  
RÉUSSIR**

Un **patrimoine** historique millénaire  
au cœur de l'histoire de France

Une **diversité du paysage** garante  
d'équilibre

**L'environnement naturel** de la Loire  
et ses affluents

Une situation géographique privilégiée

Le vignoble le plus long de France,  
avec **la Loire en trait d'union**

Un climat favorable à la production  
de **vins de fraîcheur** et d'équilibre

« Une filière  
engagée,  
ouverte et  
responsable,  
inscrite dans  
ses territoires  
et tournée  
vers l'avenir »

## Qui crée de la valeur

La valorisation de nos produits AOP / IGP  
et nos entreprises sur chacun de leurs  
marchés et une volonté collective d'accélérer  
le développement de la filière à l'export.

## Qui respecte l'environnement

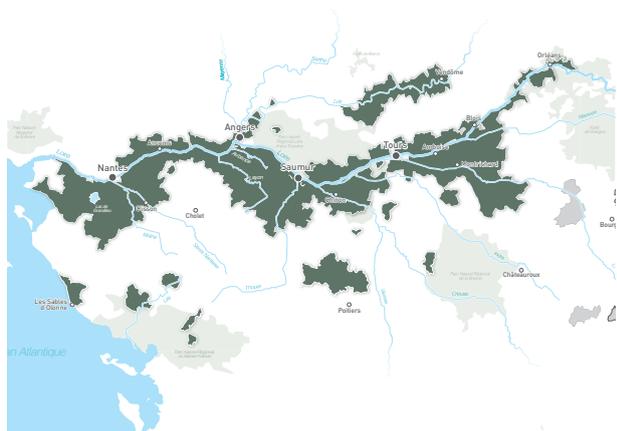
L'adaptation au changement climatique  
et la transition écologique, en se ressourçant  
sur une large diversité ligérienne,  
en phase avec les attentes de la société  
et des consommateurs.

## Qui s'appuie sur l'humain

Les acteurs de notre filière et les usagers,  
tournée vers le juste partage de la valeur  
ajoutée et le renouvellement des générations.

# MONOGRAPHIE DU VIGNOBLE DU VAL DE LOIRE (PÉRIMÈTRE D'INTERLOIRE)\*

## CARTE D'IDENTITÉ DU VIGNOBLE



1. **AOP** : Coteaux d'Ancenis, Gros Plant du Pays Nantais, Muscadet, Muscadet Cotes de Grandlieu, Muscadet Coteaux de la Loire, Muscadet Sevre et Maine, Anjou, Anjou-Coteaux de la Loire, Anjou-Villages, Anjou-Villages Brissac, Bonnezeaux, Cabernet d'Anjou, Coteaux de l'Aubance, Coteaux-de Saumur, Coteaux du Layon, Coulée de Serrant, Quarts de Chaume Grand Cru, Rosé d'Anjou, Saumur, Saumur-Champigny, Savennières, Savennières Roche aux Moines, Crémant de Loire, Rosé de Loire, Chinon, Coteaux du Loir, Jasnières, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Touraine, Touraine-Noble-Joué, Vouvray.

**IGP** : Val de Loire

### Nombre d'indications géographiques <sup>1</sup>

**31 AOP**

**1 IGP**

#### Les 3 plus grosses productions 2017



### Commercialisation 2017

L'équivalent de **230 millions de bouteilles** commercialisées

Dont 81% en France, soit 1,406 million d'hl

et 19% à l'export, soit 340 000 hl



Sources : InterLoire, Douanes  
AOP du ressort d'InterLoire

### Production 2017



Source : InterLoire, Douanes

### Surfaces 2017



Source : InterLoire, Douanes

### Les entreprises viti-vinicoles présentes sur le territoire en 2017

**2 700** vignerons



**250** négociants



**16** caves coopératives et SICA\*\*



Source : InterLoire, Douanes

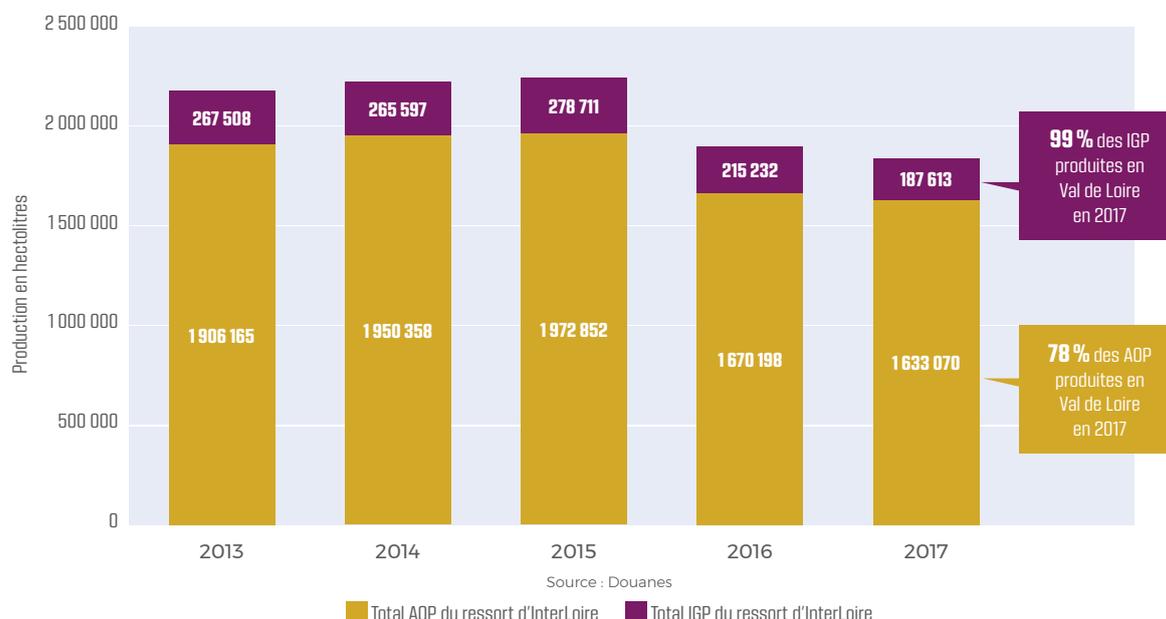
\*\* Société d'Intérêt Collectif Agricole

# LA PRODUCTION

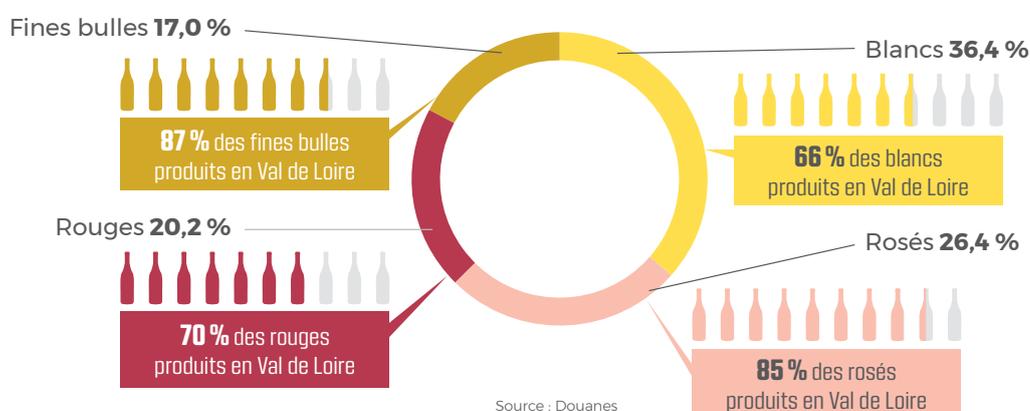
## Les volumes

Les volumes du vignoble du ressort d'InterLoire en 2017 représentent **75 %** de la production de vins en Val de Loire.  
**90 %** des volumes sont sous un sigle AOP et **10 %** sous le sigle IGP du Val de Loire.

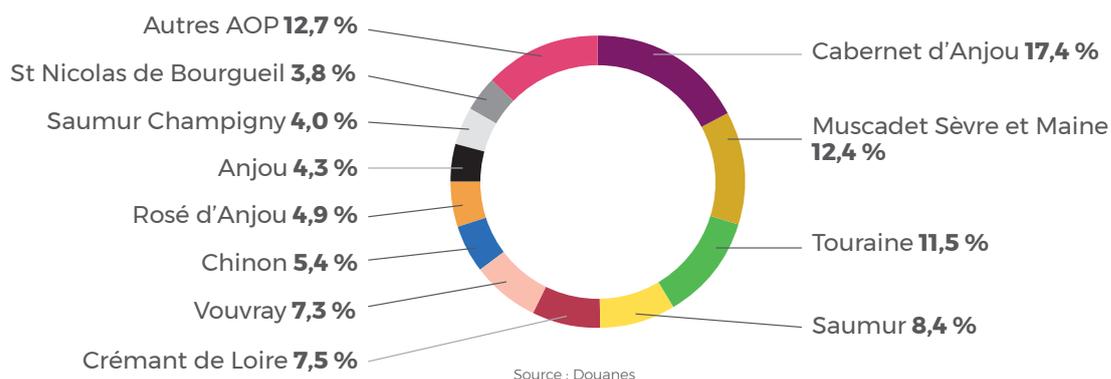
### Évolution de la production du vignoble du ressort d'InterLoire



### Répartition de la production 2017 par couleur



### Zoom sur les AOP : répartition de la production par appellation en 2017



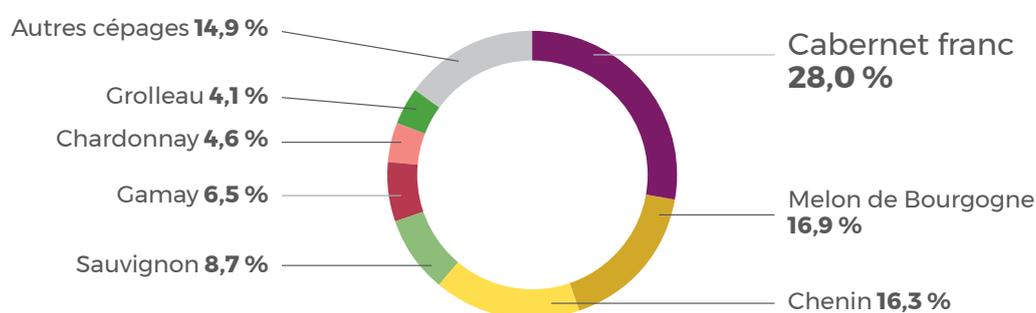
## Le territoire et l'encépagement

### Évolution des surfaces du vignoble du périmètre d'InterLoire



Source : InterLoire, Douanes

### Répartition des surfaces par cépage



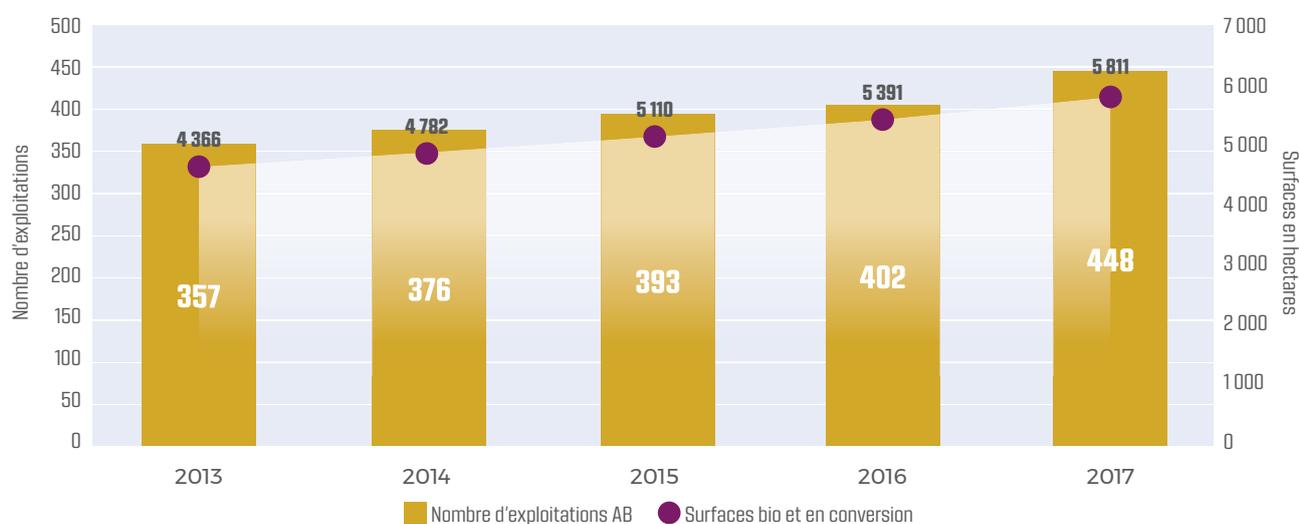
Source : France Agrimer 2016 (départements 85, 44, 49, 86, 37, 36, 72 et 41)

## La production sous certification environnementale ou normes ou labels : 30% des surfaces en 2017 et forte dynamique en 2018-2019



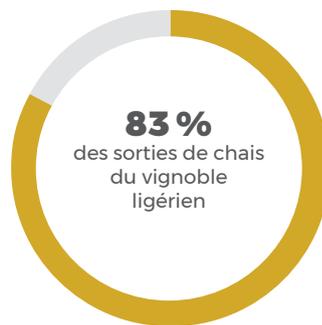
Dont la production bio ou en conversion :

### Évolution du nombre d'exploitations et surfaces bio et en conversion



Source : Agence Bio (départements 85, 44, 49, 86, 37, 36, 72, 41)

## LES SORTIES DE CHAIS DU VIGNOBLE

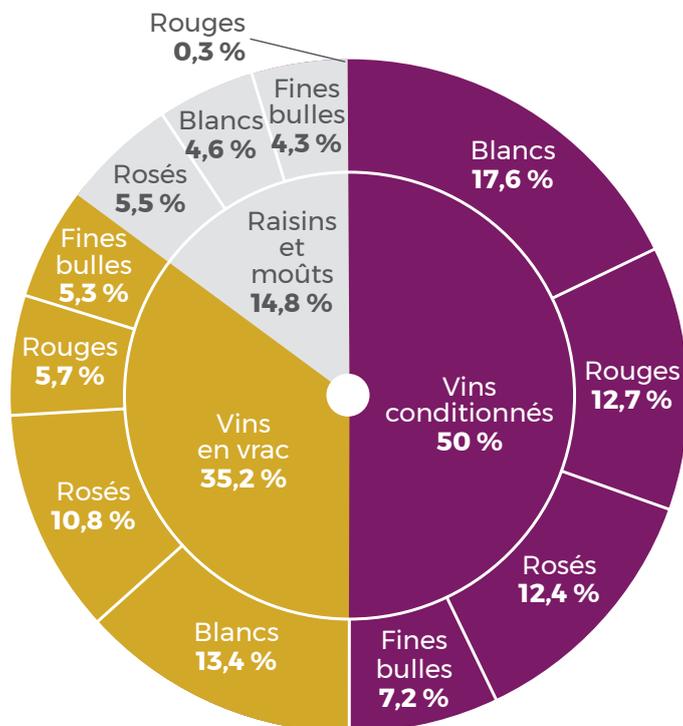


### Répartition des sorties de chais par type de metteur en marché



Source : InterLoire (campagne 2016-2017)

### Répartition des sorties de chais par conditionnement et couleur



Sources : InterLoire (campagne 2016-2017)

# LA COMMERCIALISATION EN FRANCE ET À L'EXPORT DES AOP DU VIGNOBLE

## Répartition 2017 des circuits de distribution en volume

L'équivalent de **230 millions** de bouteilles

### Grande distribution<sup>1</sup>



**48 %** de l'offre  
soit **837 936 hl**

### Circuits spécialisés et restauration<sup>2</sup>



**33 %** de l'offre  
soit **568 138 hl**

### Export

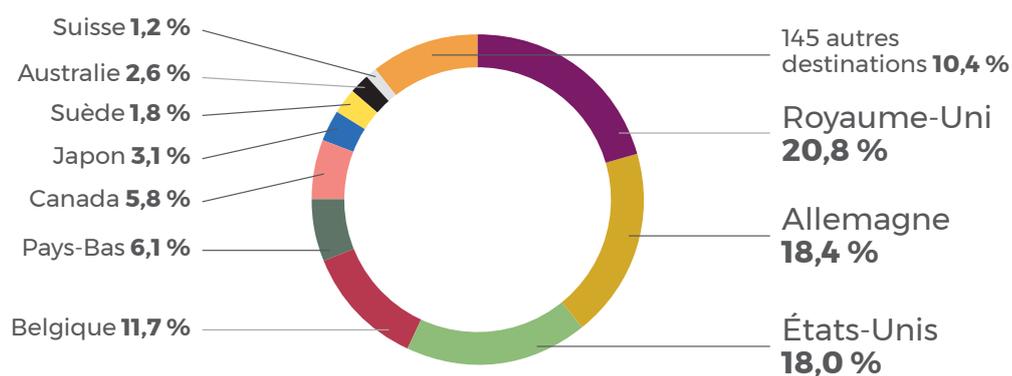


**19 %** de l'offre  
soit **340 285 hl**

Source : InterLoire, IRI, Douanes

(1) hypermarchés, supermarchés, enseignes français de hard discount, supérettes (proxi) - (2) cavistes, domaine, foires, salons, e-commerce, restauration

## Principaux marchés à l'export en volume en 2017



Source : Douanes

\* Source : référentiel économique du Val de Loire 2018 (InterLoire, INAO, Douanes, IRI, Bebetter).

Hors chiffres du Centre Loire du ressort du BIVC.

# DIAGNOSTIC DE LA FILIÈRE VITICOLE DU VAL DE LOIRE (PÉRIMÈTRE D'INTERLOIRE)

## ATOUTS

- ➔ une diversité des productions et du paysage garante d'équilibre
- ➔ des productions sous signe de qualité AOP IGP
- ➔ un environnement exceptionnel (patrimoine historique, la Loire, les paysages reconnus UNESCO)
- ➔ un climat offrant des vins élégants et équilibrés (fraîcheur, fruit, légèreté...)
- ➔ l'attractivité touristique de la région
- ➔ un vignoble de vignerons accueillants avec une image de proximité
- ➔ un positionnement prix compétitif (rapport prix plaisir)
- ➔ une diversité de la mise en marché (négoce, vente directe, coopérative) et de la distribution (vente au caveau, CHR, cavistes...)
- ➔ une valorisation en hausse et une montée en gamme en France et à l'international

## OPPORTUNITÉS

- ➔ le développement du marché mondial, et la demande croissante aux États-Unis
- ➔ la consommation occasionnelle et festive en France (positionnement des vins ligériens à l'apéritif)
- ➔ la demande croissante des vins effervescents, rosés et des cépages sauvignon, chenin, cabernet franc...
- ➔ la bonne image environnementale du vignoble
- ➔ dynamisme de la production sous certification environnementale et bio
- ➔ la volonté des professionnels de mieux structurer l'offre et la gamme Val de Loire (Rosé de Loire, IGP..)
- ➔ l'intérêt croissants des professionnels pour les outils de régulation (VCI, réserve interprofessionnelle)
- ➔ l'augmentation du tourisme du vin (œnotourisme)
- ➔ une situation géographique privilégiée : développement démographique de l'Ouest (1<sup>er</sup> bassin de consommation de la filière)
- ➔ l'évolution du climat (maturité phénologique...)
- ➔ le développement de la dématérialisation vers un guichet unique (Déclarations Récapitulatives mensuelles DRM, Contrats d'achats...)

## FAIBLESSES

- ➔ la sensibilité de la production aux variations climatiques
- ➔ la faiblesse des disponibilités
- ➔ des difficultés économiques dans certains vignobles et un risque de disparition d'exploitation
- ➔ un outil de production vieillissant et fragile (déperissement, aléas climatique)
- ➔ la faible rentabilité de certaines exploitations
- ➔ le manque d'attractivité de la filière (faiblesse des investisseurs, compétences RH des employeurs)
- ➔ une faible lisibilité (compréhension) de la gamme Val de Loire (pas de marque ombrelle ni de cépage à l'échelle du bassin)
- ➔ la dépendance au marché Français (80 % des sorties)
- ➔ un manque de connaissance de l'outil de production à l'échelle du bassin (données cartographiques, observatoire global...)
- ➔ le manque d'acteurs locomotives référents (coopération fragile, négoce haut de gamme absent)
- ➔ un esprit collectif à consolider sur l'ensemble du bassin ligérien

## MENACES

- ➔ la prise de part de marché des pays producteurs aux récoltes constantes
- ➔ les menaces sociétales sur la consommation du vin en France
- ➔ le déperissement et vieillissement du vignoble (incapacité à constituer des stocks, rentabilité)
- ➔ l'évolution du climat (contraintes de production, stress hydrique...)
- ➔ la pyramide des âges élevée (reprises des exploitants)

# 1 L'OBJECTIF DE CRÉATION DE VALEUR

## PLAN DE FILIÈRE DES VINS DU VAL DE LOIRE 2030

Cet engagement vise à augmenter durablement la valeur ajoutée créée par la filière et tous ses acteurs avec deux objectifs majeurs.

**Le premier objectif du plan est d'accompagner la création de valeur sur chacun des marchés choisis** par les opérateurs, en s'appuyant sur le développement d'une offre Val de Loire porteuse de valeur ajoutée, par l'accompagnement de la performance des entreprises de production et le renforcement du pilotage de la mise en marché.

**Le second objectif porté collectivement par la filière est le développement actif de la commercialisation de ses vins à l'export.**

La marque « vins du Val de Loire - Loire Valley wines » est identifiée et porteuse de valeur ajoutée. Cette appartenance au Val de Loire doit être revendiquée et portée au bénéfice de l'ensemble de nos entreprises et de nos productions.

### LA FILIÈRE VITICOLE DU VAL DE LOIRE S'ENGAGE SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES, POUR CRÉER DE LA VALEUR, ACCROITRE LA NOTORIÉTÉ ET L'IMAGE DE MARQUE VAL DE LOIRE POUR SES VINS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL :

#### ► Accompagner le développement à l'export, avec un objectif de + 1% par an en volume et valeur d'ici 2030

- ➔ Renforcer l'état des lieux et l'analyse sur les attentes du marché et notre positionnement actuel (produits, volumes, prix, opérateurs sur les marchés)
- ➔ Identifier les typologies d'opérateurs cibles en capacité de positionnement sur ces marchés export
- ➔ Partager la stratégie collective de développement : pays cibles, produits...
- ➔ Mettre en œuvre le dispositif d'accompagnements : échanges club exportateur Chambres (Food Loire et Centre-Val de Loire), accompagnements individuels et formations, dispositifs d'accompagnement de la professionnalisation à l'Export
- ➔ Mise en œuvre d'une plateforme commune export (site filière InterLoire) sous forme de guichet unique : données marchés, réglementaires...
- ➔ Développer la collaboration entre l'Interprofession (stratégie collective - connaissance marchés) et les chambres régionales d'agriculture (accompagnement des entreprises)

• **Organismes porteurs de l'action** : l'Interprofession (pour la stratégie collective, la connaissance des marchés et la plateforme export) et les chambres régionales d'agriculture Food Loire et Centre-Val de Loire (pour l'accompagnement des entreprises)

• **Partenaires de l'action** : la CVVL, l'UMVL

• **Indicateurs clés** : mise en place d'un groupe de travail export Interprofession-Chambres d'agriculture, partage des travaux d'état des lieux et d'analyse, mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement, mise en œuvre d'une plateforme export.

#### ► Connaître et gérer collectivement de manière différenciée la production et le stock, pour sécuriser et stabiliser la mise en marché

##### À l'échelle collective

- ➔ Promouvoir l'accès et le développement des outils de régulation (Volume Complémentaire Individualisé, réserve interprofessionnelle et système assurantiel)
- ➔ Engager une réflexion sur le millésime et son impact dans la gestion de mise en marché des entreprises (étudier une adaptation plus souple sur la gamme produit ; ex lissage)
- ➔ Renforcer les outils de suivi Interprofessionnels : mise en place d'un Outil Système d'Information Géographique viticole : suivi cartographique des vignobles pour la connaissance et le pilotage par l'amont (Interprofession)
- ➔ Renforcer l'agrégation des sources d'information SIG (Cadastré, CVI, carto PAC, Terroir et pédoclimatique, restructuration vignoble...)

- ➔ Encourager les commissions de gestion dans les ODG (PLU, réglementation) et charte environnement

#### À l'échelle des entreprises

- ➔ Soutenir le stockage de réserve sur les domaines (assurer le volume de cuverie pour 2 ou 3 récoltes) et le financement bancaire (cuves et stock de vins)
- ➔ Encourager la contractualisation du partenariat amont-aval entre production et négoce

• **Organismes porteurs de l'action** : l'Interprofession et les ODG

• **Partenaires de l'action** : la CVVL, l'UMVL, FRAM, Douanes, INAO

• **Indicateurs clés** : nombre de dispositifs mis en place, connaissance et suivi des données SIG (donnée CVI, fichier plantation nouvelle et arrachage Douanes / FRAM), nombre d'ODG impliqués.

### ► Connaître et augmenter la valeur créée par la filière et ses entreprises

#### À l'échelle collective

- ➔ Mettre en place des instruments de mesure et de suivi du chiffre d'affaires de la filière (tableaux de bord avec objectifs et indicateurs - application de la méthodologie CNIV)
- ➔ Mettre en place un pilotage dans tous les ODG
- ➔ Mettre en œuvre un observatoire précis pour les 6 marchés prioritaires à l'export (sur la base d'un référentiel d'enquête s'appuyant sur un panel d'entreprises)

#### À l'échelle des entreprises

- ➔ Analyser l'existant chez les opérateurs : de la valorisation des bouteilles par appellation, par marché (vente salon, vente particulier) et identifier les problématiques de valorisation
- ➔ Mesurer l'évolution des coûts de production à la vigne par AOP
- ➔ Suivre le coût de la transition écologique des exploitations

• **Organismes porteurs de l'action** : l'Interprofession (collectif) et les chambres d'agriculture (entreprise)

• **Partenaires de l'action** : la CVVL et les ODG, l'UMVL

• **Indicateurs clés** : mise en œuvre de la méthodologie du CNIV, évolution du chiffre d'affaires de la filière, mesure des évolutions des prix moyens sortis exploitation, mesure des évolutions des coûts de production à la vigne sur 100 % des produits €/ha et €/hl annuellement, part de la surface viticole dans la Surface Agricole Utile (SAU) par département, par région...

### ► Construire une gamme Val de Loire socle et porteuse de valeur ajoutée

- ➔ Encourager la mise en place d'une gamme socle Val de Loire, à commencer par l'extension de la zone

géographique Rosé de Loire sur l'ensemble du bassin

- ➔ Favoriser la création de profils produits IGP Val de Loire lisibles (blanc, rouge) adaptés au marché
- ➔ Promouvoir l'image « Val de Loire » en encourageant l'utilisation de la mention

• **Organismes porteurs de l'action** : la CVVL avec les ODG, l'UMVL, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : évolution des volumes et surfaces du Rosé de Loire, promotion du Val de Loire et utilisation de la mention Val de Loire.

### ► Accompagner les entreprises dans la recherche de la performance

- ➔ Connaître et analyser la performance des entreprises de production :
  - la typologie des entreprises et leur orientation marché
  - le niveau de performances et résultats économiques par typologie sur les différents circuits (France et Export)
  - les facteurs clés de succès d'adaptation produits sur les marchés et contraintes
- ➔ Encourager l'investissement des entreprises dans la formation, l'accompagnement de la performance par un autodiagnostic avec un objectif de 50 % des entreprises engagées
- ➔ Encourager l'investissement et suivre l'attractivité de notre vignoble (nouveaux installés, transmission des entreprises)

• **Organismes porteurs de l'action** : les chambres d'agriculture

• **Partenaires de l'action** : l'Interprofession, la CVVL, l'UMVL

• **Indicateurs clés** : les travaux du groupe de travail expert Chambres d'agriculture / Centres de Gestion / Interprofession, évolution de la valeur du foncier, suivi du nombre d'installations et reprises d'entreprises

### ► Améliorer l'outil de production pour favoriser la régularité des rendements

- ➔ Prioriser les aides financières et les dispositifs de soutien pour renforcer le renouvellement des vignes
- ➔ Développer les équipements contre les risques climatiques (priorité gel) ; soutien financier aux équipements, suivi maîtrise technique (animation collective, territoriale, formations) et modification des dispositifs FRAM

• **Organismes porteurs de l'action** : l'Interprofession et les ODG

• **Partenaires de l'action** : la CVVL, les chambres d'agriculture

• **Indicateurs clés** : nombre d'ha replantés, nombre de projets PCAE, nombre d'ha couverts et suivi.



## 2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

### PLAN DE FILIÈRE DES VINS DU VAL DE LOIRE 2030

Dans le cadre de son plan régional, la filière viticole s'engage à inscrire sa production dans une démarche de respect et de protection de l'environnement, misant sur l'équilibre entre les itinéraires de production, le milieu environnemental et l'évolution du climat.

**100 % des entreprises engagées en certification ou normes environnementales, ou labels environnementaux d'ici 2030** : première ambition de la filière, cette étape étant une condition indispensable à la réussite du plan d'actions.

#### OPTIMISER LES TERROIRS

Afin d'adapter la production de nos différents vins face à l'évolution du climat, et faire évoluer les pratiques et/ou relocaliser certaines parcelles, la filière s'engage **à poursuivre et à développer la cartographie et la caractérisation des terroirs** à l'échelle de son territoire.

La bonne adéquation entre le terrain, le matériel végétal et le type de vin produit est essentielle : ainsi la filière **favorise la création et la sélection de matériel végétal sain adapté à notre environnement** actuel et futur.

#### RÉDUIRE L'UTILISATION DES INTRANTS

La filière **soutient les actions innovantes favorisant la biodiversité à la vigne**. La protection du vignoble par **l'utilisation de produits de biocontrôle** est fortement encouragée.

Dans cet objectif également, la filière **contribue à la sélection, à la création et à l'utilisation de nouvelles variétés résistantes** aux principales maladies cryptogamiques.

La réduction des produits phytosanitaires doit également passer par un engagement fort de la filière, et propose, en lien avec les préfetures, **d'interdire le désherbage chimique sur plus de 50 % d'une parcelle d'ici 2025**. La filière travaille sur des mesures incitatives au **renouvellement du parc de pulvérisateurs**, pour qu'il ne soit plus constitué à horizon 2030 que de machines permettant une excellente précision de pulvérisation et limitant la dérive.

#### PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES

Enfin, la filière s'engage à **préserver la qualité et l'intégrité des sols viticoles, à favoriser l'économie d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables, à réduire la production de déchets et à recycler l'eau** à l'intérieur des exploitations.

Le Val de Loire offre un cadre environnemental exceptionnel. Pour bâtir l'avenir du vignoble, notre vision s'appuie sur la **diversité des productions agricoles**, véritable atout qui favorise la **mixité des paysages et l'économie des territoires** de notre filière.

**Au-delà des actions spécifiques présentées dans ce document pour répondre aux engagements environnementaux de la filière, deux piliers collectifs essentiels et indispensables à la réussite de ce plan sont mobilisés sur l'ensemble des objectifs :**

**1. La Recherche et l'Expérimentation**

**2. Le Transfert des références et des innovations techniques auprès des opérateurs.**

## LA FILIÈRE VITICOLE DU VAL DE LOIRE S'ENGAGE SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES EN FAVEUR D'UN VIGNOBLE DU VAL DE LOIRE DURABLE :

### ► 100 % des entreprises engagées en certification ou normes environnementales, ou labels environnementaux d'ici 2030

- ➔ Communiquer, former et promouvoir les certifications, normes et labels
- ➔ Agir par le financement des audits, diagnostics et études sur les freins à l'engagement environnemental

• **Organismes porteurs de l'action :** les chambres d'agriculture

• **Partenaires de l'action :** l'IFV

• **Indicateurs clés :** nombre d'exploitations et surfaces en certification ou normes environnementale, ou labels environnementaux, nombre d'audits et diagnostics réalisés.

## Optimiser les terroirs

### ► Cartographier et caractériser 100 % des territoires viticoles d'ici 2030

- ➔ Cartographier les terroirs
- ➔ Construire un système de données ouvert intégrant des indices agroclimatiques et de biodiversité dans l'adaptation production/terrain et la connaissance du potentiel pédoclimatique des parcelles

• **Organismes porteurs de l'action :** La cellule terroir viticole

• **Partenaires de l'action :** IFV, l'Interprofession, la CVVL et les chambres d'agriculture

• **Indicateurs clés :** nombre de cartographies réalisées et surfaces cartographiées, financements accordés.

### ► Adapter le matériel végétal et les modes de conduite

- ➔ Développer la sélection et la création variétale
- ➔ Expérimenter de nouveaux cépages ou des cépages anciens
- ➔ Introduire des cépages d'intérêts à fin d'adaptation dans tous les cahiers des charges d'ici 2025
- ➔ Mettre en place un observatoire régional sur les variétés
- ➔ Tester des systèmes de conduites innovants

• **Organismes porteurs de l'action :** l'IFV et l'Interprofession

• **Partenaires de l'action :** la CVVL

• **Indicateurs clés :** nombre de nouvelles variétés créées, nombre de nouveaux clones agréés, nombre de nouveaux porte-greffes, surfaces plantées par cépages, évolution du nouveau matériel végétal, nombre de cahiers des charges modifiés, nombre de parcelles d'essai de nouveaux cépages.



## 2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

### PLAN DE FILIÈRE DES VINS DU VAL DE LOIRE 2030

## Réduire l'utilisation des intrants

En cohérence avec l'objectif Ecophyto II de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de moitié d'ici à 2025

### ► Améliorer la qualité de la pulvérisation et limiter la dérive avec l'objectif de renouveler le parc de pulvérisateurs peu performants à horizon 2030, en lien avec les services de l'état et des régions

- ➔ Agir par le financement du renouvellement des pulvérisateurs peu performants
- ➔ Développer les diagnostics de qualité de pulvérisation
- ➔ Favoriser la mutualisation des investissements et des utilisations (coopératives d'utilisation de matériel agricole CUMA et entreprises de travaux agricoles ETA)

• **Organismes porteurs de l'action** : les chambres d'agriculture

• **Partenaires de l'action** : l'IFV, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : nombre de dossiers de financement, nombre de diagnostics pulvérisation, enquête sur l'évolution du parc (équipement de machines permettant une excellente précision de pulvérisation et limitant la dérive), suivi de la qualité de l'air (mesures des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air).

### ► Réduire le désherbage chimique à moins de 50% des surfaces par parcelle d'ici 2025 par modification des cahiers des charges des productions sous signe de qualité, ou par des mesures d'application en lien avec les préfetures

- ➔ Travailler à la mise en place de mesures d'application :
  - en intégrant des mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges en lien avec le désherbage chimique
  - en demandant l'appui des collectivités ou de l'État (arrêté préfectoral)
- ➔ Agir auprès des collectivités territoriales pour le financement des méthodes alternatives au désherbage chimique (désherbage mécanique, gestion de l'enherbement...)
- ➔ Contrôler et suivre des indicateurs (cahiers des charges AOP IGP, achat des produits phytosanitaires)

• **Organismes porteurs de l'action** : la CVVL et les ODG

• **Partenaires de l'action** : l'IFV, les chambres d'agriculture, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : nombre de cahiers des charges modifiés, nombre de diagnostics conseils par les chambres, évolution de l'utilisation des herbicides (Base Nationale des Données de Ventes).

### ► Développer l'usage du biocontrôle avec l'objectif de 100 % des exploitations utilisant du biocontrôle dans ses itinéraires d'ici 2025

- ➔ Impliquer les distributeurs et firmes de produits phytosanitaires
- ➔ Soutenir la réalisation de diagnostics-conseils : conseillers chambre, consultants
- ➔ Augmenter l'utilisation des produits de biocontrôle
- ➔ Favoriser la mise en place collective des projets

• **Organismes porteurs de l'action** : les chambres d'agriculture

• **Partenaires de l'action** : l'IFV, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : nombre de diagnostics-conseils, augmentation de l'utilisation des produits de biocontrôle (Base Nationale des Données de Vente, lien avec CNIV), suivi des surfaces en confusion sexuelle.

### ► Soutenir les démarches innovantes favorisant la biodiversité à la vigne

- ➔ Intégrer des mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges
- ➔ Soutenir la réalisation de diagnostics

• **Organismes porteurs de l'action** : la CVVL et les ODG

• **Partenaires de l'action** : les chambres d'agriculture, l'IFV, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : nombre de cahiers des charges intégrant une mesure agro-environnementale en lien avec la biodiversité, évolution en mètres linéaires de haies plantées.

### ► Sélectionner, créer et utiliser de nouvelles variétés résistantes aux principales maladies cryptogamiques

- ➔ Réaliser des programmes de création variétale à partir de nos cépages emblématiques
- ➔ Évaluer le comportement agronomique et le positionnement sensoriel des nouvelles variétés créées
- ➔ Intégrer des nouvelles variétés résistantes dans les cahiers des charges

• **Organismes porteurs de l'action** : l'IFV

• **Partenaires de l'action** : les ODG, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : nombre de programmes de création variétale, nombre de nouvelles variétés résistantes créées, surfaces plantées avec les variétés résistantes, évolution des cahiers des charges.

## Préserver nos ressources naturelles

### ► Préserver la qualité et l'intégrité des sols viticoles

- ➔ Intégrer des mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges (respect des profils de sol...)
- ➔ Favoriser les accompagnements avant plantation

• **Organismes porteurs de l'action** : la CVVL et les ODG

• **Partenaires de l'action** : les ODG, les chambres d'agriculture, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : nombre de cahiers des charges intégrant une close agro-environnementale en lien avec le sol, nombre d'entreprises accompagnées.

### ► Limiter la production de gaz à effet de serre

- ➔ Économiser l'énergie
- ➔ Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables
- ➔ Favoriser le stockage du carbone
- ➔ Encourager les méthodes d'évaluation de l'impact environnemental (bilan carbone, analyse du cycle de vie ACV)
- ➔ Agir auprès des collectivités territoriales pour le financement des diagnostics « énergie » et l'investissement dans le matériel économe en énergie

• **Organismes porteurs de l'action** : les chambres d'agriculture

• **Partenaires de l'action** : la CVVL et les ODG, l'UMVL, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : nombre de diagnostics énergie, nombre d'exploitations équipées en matériel électrique, éoliennes, panneaux solaires..., nombre de chais à haute qualité thermique (isolation...), nombre de chais équipés en système d'énergie autonome.

### ► Réduire la production de déchets et recycler l'eau

- ➔ Agir auprès des collectivités territoriales pour le financement des diagnostics « déchets »
- ➔ Favoriser les actions permettant une meilleure maîtrise de la production de déchets, et une meilleure utilisation de l'eau

• **Organismes porteurs de l'action** : les chambres d'agriculture

• **Partenaires de l'action** : les ODG, la CVVL, l'UMVL, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : nombre de diagnostics, nombre de chais équipés en recyclage de l'eau, poids des déchets dans la filière.

# 3 ENGAGEMENT SOCIAL

## PLAN DE FILIÈRE DES VINS DU VAL DE LOIRE 2030

L'objectif du plan est de mieux prendre en compte les préoccupations sociales, de mieux les intégrer dans les valeurs, les prises de décisions et les stratégies des entreprises. Cet engagement vise à valoriser un environnement de travail préservant davantage la santé et la sécurité des travailleurs, salariés ou employeurs à la vigne et dans les caves.

Développer l'attractivité de la filière passe par notre capacité à **créer de meilleures conditions de travail**, à **développer la satisfaction des salariés** et répondre à ceux qui désirent travailler dans des **entreprises responsables**.

Plus que jamais, le capital fidélité et la confiance de nos clients s'appuient sur **nos valeurs qui contribuent à la réputation et à l'image de marque des vins du Val de Loire**.

Notre volonté est de développer notre réputation de filière engagée, ouverte et responsable.

### LA FILIÈRE VITICOLE DU VAL DE LOIRE S'ENGAGE SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES, AVEC L'HUMAIN AU CENTRE DE SES ACTES, EN RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DES CHEFS D'ENTREPRISE ET DES SALARIÉS :

#### ► Améliorer les conditions d'emploi

##### Améliorer la connaissance des besoins des salariés :

- ➔ Réaliser un état des lieux des attentes des salariés et salaires : besoins, attentes, motivations...
- ➔ Coconstruire les solutions avec les salariés pour améliorer leur satisfaction
- ➔ Développer une charte employeur pour la filière viticole (avec cahier des charges)

##### Améliorer les pratiques en gestion des ressources humaines :

- ➔ Développer les compétences des employeurs en gestion des ressources humaines par des formations employeurs
- ➔ Promouvoir l'innovation : la technologie au service de l'organisation, la pénibilité...

• **Organismes porteurs de l'action** : les fédérations viticoles coordonnées par la CVVL

• **Partenaires de l'action** : les chambres d'agriculture, les organismes de l'emploi (la MSA, pôle emploi...), les centres de formation (lycées, CFPPA...), les collectivités

• **Indicateurs clés** : mise en place de l'état des lieux, mise en place et nombre de chartes signées, nombre d'employeurs en formation, mesure de l'évolution de l'emploi.

#### ► Favoriser l'attractivité de la filière, promouvoir l'emploi et les métiers

- ➔ Faire connaître les besoins de recrutements de la filière, y compris saisonniers
- ➔ Valoriser les offres d'emploi de la filière et les reprises d'entreprises
- ➔ Créer un observatoire de l'emploi
- ➔ Veille sur les actions des autres filières

• **Organismes porteurs de l'action** : les fédérations viticoles coordonnées par la CVVL

• **Partenaires de l'action** : les chambres d'agriculture, les organismes de l'emploi (la MSA, pôle emploi...), les centres de formation (lycées, CFPPA...), les collectivités

• **Indicateurs clés** : mise en place de cahiers de l'emploi, développement d'outils de communication de la filière comme employeur, nombre de salariés en emploi partagé.

## ► Limiter l'exposition aux produits phytosanitaires avec l'objectif principal de ne plus utiliser de produits nécessitant le port d'équipement de protection individuelle (EPI) après les délais de réentrée d'ici 2025

- ➔ Mise en place d'une campagne de sensibilisation
- ➔ Rappel des bonnes pratiques notamment entre voisins professionnels et auprès des salariés.

• **Organismes porteurs de l'action** : les fédérations viticoles coordonnées par la CVVL

• **Partenaires de l'action** : les syndicats viticoles, la MSA

• **Indicateurs clés** : nombre d'articles dans la presse spécialisée, promotion des supports de la MSA.

## ► Améliorer la gestion des risques et la pénibilité au travail (CO<sub>2</sub>, chutes et accidents, risques psychosociaux) par la prévention, la communication et les investissements

### Limiter les accidents dus au CO<sub>2</sub> :

- ➔ Organiser l'achat groupé des détecteurs et extracteurs de CO<sub>2</sub>
- ➔ Campagne d'information (programme MSA) auprès des architectes et constructeurs de chais pour prévoir les extracteurs CO<sub>2</sub>
- ➔ Promouvoir des systèmes innovants de captation de CO<sub>2</sub> à la source

### Prévenir des risques d'accidents :

- ➔ Campagne auprès des architectes/constructeurs de chais pour prévoir les passerelles dès la construction
- ➔ Développer l'équipement de passerelles par contrats de prévention avec la MSA et des aides à la prise en charge financière via les aides OCM
- ➔ 100 % mise en conformité des dispositifs de sécurité (arceau et ceinture) face aux retournements de tracteurs-enjambeurs
- ➔ Modification du logiciel IRSTEA/CEMAGREF pour y inclure les tracteurs enjambeurs
- ➔ Décharges de responsabilité aux prestataires pour des dispositifs de sécurité
- ➔ Mesures face aux accidents du travail dus à l'utilisation de matériel de coupe

### Prévenir des risques psychosociaux :

- ➔ Campagne de sensibilisation maladies éventuelles au sein des entreprises par les salariés et les employeurs

- ➔ Mesures de prévention et formations, affichages dans l'entreprise, nombre de formations

### Limiter les accidents du travail et les troubles musculosquelettiques (TMS) d'ici 2030 :

- ➔ Contrats de prévention MSA pour développer les équipements (ex : chariots de taille...) et accompagner les entreprises
- ➔ Promotion des bonnes pratiques d'accueil des salariés (rappel des gestes et postures, distribution des films de la MSA, organisation de séances d'échauffement des équipes)

• **Organismes porteurs de l'action** : les fédérations viticoles coordonnées par la CVVL

• **Partenaires de l'action** : les syndicats viticoles, la MSA

• **Indicateurs clés** : diffusion des outils de communication, mesure du nombre d'accidents, nombre d'achats d'extracteurs et détecteurs, initiative de saisine de la caisse centrale de la MSA et signature de la convention nationale de prévention, nombre de dispositifs de sécurité mis en place, nombre de formations, nombre d'articles dans la presse spécialisée.

## ► Mieux intégrer les pratiques viticoles dans les territoires

- ➔ Engager un dialogue avec les riverains et la population pour intégrer la pratique viticole dans la vie locale sur la totalité du territoire viticole

• **Organismes porteurs de l'action** : les OGD (charte) et les chambres d'agriculture (à l'échelle départementale)

• **Partenaires de l'action** : la CVVL, les fédérations viticoles, les collectivités

• **Indicateurs clés** : surface du territoire couverte.



## 4 ENGAGEMENT SANITAIRE

### PLAN DE FILIÈRE DES VINS DU VAL DE LOIRE 2030

Cet engagement vise à amplifier notre travail de sensibilisation et d'éducation à une consommation à moindre risque pour la santé.

La filière viticole du Val de Loire soutient les mesures portées par la filière viti-vinicole au niveau national : la protection des populations à risque (femmes enceintes, mineurs et jeunes adultes...) et la responsabilité dans la consommation de vin.

L'objectif de ce plan régional est de préparer la filière du Val de Loire et ses entreprises à **la révolution de la prévention**, en délivrant le bon « mode d'emploi » de notre produit reflétant une pratique de plus en plus occasionnelle et modérée de sa consommation.

#### LA FILIÈRE VITICOLE DU VAL DE LOIRE S'ENGAGE SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES, EN RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DES ACTEURS DE LA FILIÈRE ET DES CONSOMMATEURS :

##### ▶ 100% des caves touristiques et 50% des autres caveaux d'accueil ainsi que 100 % des fêtes viticoles engagés dans la prévention en matière d'alcool au volant d'ici 2030

- ➔ Afficher dans les caveaux le guide de la consommation responsable (responsabilité du vigneron/responsabilité du consommateur)
- ➔ Encourager la présence d'éthylotests auprès des organisateurs d'événements et aux caveaux
- ➔ Diffuser le guide de la consommation responsable de Vin et Société
- ➔ Recenser la totalité des organisateurs de fêtes viticoles
- ➔ Diffuser aux organisateurs de fêtes viticoles le « mémo responsable » et la liste des contacts « annuaire en ligne » de Vin et Société
- ➔ Encourager l'organisation de solutions alternatives comme le covoiturage
- ➔ Encourager la présence de la prévention routière ou des outils de prévention sur le terrain

• **Organisme porteur de l'action** : l'Interprofession

• **Partenaires de l'action** : la CVVL, les fédérations viticoles, les ODG

• **Indicateurs clés** : nombre de caves touristiques et autres caveaux d'accueil et de fêtes viticoles proposant les dispositifs, nombre de guides diffusés, nombre d'éthylotests commandés, nombre de contacts et organisateurs de fêtes viticoles touchés, recensement des solutions alternatives mises en place, nombre des sites d'accueil qui mettent en pratique le « mémo », nombre de fêtes viticoles ayant la présence de la prévention routière ou proposant l'information.

##### ▶ Sensibiliser au risque d'alcool au travail

- ➔ Diffuser les règles en vigueur et le guide « Alcool sur les lieux de travail » auprès des acteurs de la filière
- ➔ Communiquer auprès des professionnels sur leurs obligations légales de mise en place d'une politique alcool dans les entreprises
- ➔ Inclure un volet prévention dans les réunions des organisations de la filière

• **Organismes porteurs de l'action** : les fédérations viticoles

• **Partenaires de l'action** : les ODG, la MSA

• **Indicateurs clés** : nombre d'organisations sensibilisées et nombre de réunions syndicales intégrant le volet prévention.



**AVANT DE CONDUIRE**  
Au volant, le taux légal d'alcoolémie est limité à :

**0,5** g/L de sang pour les conducteurs confirmés et **0,2** g/L de sang pour les permis probatoires

**Ayez le réflexe éthylotest!**  
Sachez tenir compte de son verdict plus que de votre perception.

**En cas d'alcoolémie positive,** attendez le temps qu'il faut avec vos amis, commandez un taxi ou faites-vous ramener. Le taux baisse en moyenne de 0,10 g à 0,15 g par heure.

**LES REPÈRES D'ALCOOLÉMIÉ**

Estimations moyennes des alcoolémies dans le sang, en g/L, après consommation à jeun, de 10 cl à 12° d'alcool.

**POUR LES FEMMES**

| kg  | 0,10 | 0,20 | 0,30 | 0,40 |
|-----|------|------|------|------|
| 45  | 0,36 | 0,71 | 1,07 |      |
| 50  | 0,32 | 0,64 | 0,96 |      |
| 55  | 0,29 | 0,58 | 0,87 |      |
| 60  | 0,27 | 0,53 | 0,80 |      |
| 65  | 0,25 | 0,49 | 0,74 |      |
| 70  | 0,23 | 0,46 | 0,69 |      |
| 75  | 0,21 | 0,43 | 0,64 |      |
| 80  | 0,20 | 0,40 | 0,60 |      |
| 85  | 0,19 | 0,38 | 0,56 |      |
| 90  | 0,18 | 0,36 | 0,53 |      |
| 95  | 0,17 | 0,34 | 0,51 |      |
| 100 | 0,16 | 0,32 | 0,48 |      |

**POUR LES HOMMES**

| kg  | 0,10 | 0,20 | 0,30 | 0,40 |
|-----|------|------|------|------|
| 50  | 0,27 | 0,55 | 0,82 |      |
| 55  | 0,25 | 0,50 | 0,75 |      |
| 60  | 0,23 | 0,46 | 0,69 |      |
| 65  | 0,21 | 0,42 | 0,63 |      |
| 70  | 0,20 | 0,39 | 0,59 |      |
| 75  | 0,18 | 0,37 | 0,55 |      |
| 80  | 0,17 | 0,34 | 0,51 |      |
| 85  | 0,16 | 0,32 | 0,48 |      |
| 90  | 0,15 | 0,30 | 0,46 |      |
| 95  | 0,14 | 0,29 | 0,43 |      |
| 100 | 0,14 | 0,27 | 0,41 |      |
| 105 | 0,13 | 0,26 | 0,39 |      |
| 110 | 0,12 | 0,25 | 0,37 |      |

**GUIDE DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE**

LE VIN, JE L'AIMÉ, JE LE RESPECTE

**LES ACTIONS À METTRE EN PLACE POUR UNE FÊTE VITICOLE RESPONSABLE**

Ce mémo de bonnes pratiques vous est proposé par Vin & Société

**LORS D'UN ÉVÈNEMENT VITICOLE, VOICI LES ACTIONS INCONTOURNABLES AUXQUELLES PENSER**

- Crachoirs sur les tables de chaque stand de dégustation
- Eau gratuite à disposition sur les stands pour permettre à chacun de s'hydrater
- Boissons sans alcool, privilégier des dégustations de jus de raisin, notamment pour les populations ne consommant pas d'alcool : mineurs, femmes enceintes, personnes prenant des médicaments
- Mets solides Mettre à disposition des petites bouchées, du pain etc.
- Utiliser des verres marqués ou bouchons doseurs pour servir la juste dose : 5cl pour une dose dégustation, 10 cl pour les verres standards payants

**PRÉVENTION ROUTIÈRE**

- Contrôle d'alcoolémie : mise à disposition d'éthylotests chimiques à minima, éthylotests électroniques ou alcoolbornes
- Contact avec la Sécurité routière (liée à la Préfecture) ou la Prévention routière (association) ou tout acteur de prévention local : accompagnement dans la mise en place d'un stand de prévention et/ou animation prévention, aide dans le choix des solutions de contrôles d'alcoolémie, mise à disposition de documentation, organisation d'un dépôt des clefs.
- Solutions alternatives à la prise de volant : réservation de taxis, système de navettes pour desservir les villes/villages alentours (bus, train, covoiturage). Se renseigner auprès des acteurs locaux
- Information en amont et indication pendant l'évènement de la présence d'un stand dédié et/ou de la possibilité de tester son alcoolémie

**INFORMATION DES VISITEURS**

Information sur les principes de la consommation responsable (repères de consommation, bonnes pratiques, explication des unités d'alcool, du respect du taux légal au volant, absorption de l'alcool) : affiches, programmes, kakemonos, messages radios, flyers, etc.

► **Amplifier le travail de sensibilisation et d'éducation de la filière à une consommation à moindre risque pour la santé en formant les professionnels en matière de consommation responsable**

- ➔ Diffuser le guide de la consommation responsable de Vin et Société
- ➔ Promouvoir la ressource « Vin et Société » et ses outils au sein des organisations de la filière
- ➔ Rendre visible les repères dans les outils de communication des organisations de la filière
- **Organisme porteur de l'action** : l'Interprofession
- **Partenaires de l'action** : la CVVL et les ODG, l'UMVL
- **Indicateurs clés** : nombre de guides commandés et distribués, nombre d'outils de communication des organisations de la filière intégrant les repères de consommation.

► **100 % des professionnels et centres de formation informés des bonnes pratiques**

- ➔ Sensibiliser le réseau des caves touristiques par envoi d'e-documents
- ➔ Promouvoir les outils de formation Vin et Société vers les vigneron
- ➔ Renforcer la formation des futurs professionnels des lycées viticoles et lycées hôteliers
- ➔ Organiser la diffusion des outils Vin et Société aux coordinateurs et intervenants dans les formations
- ➔ Rendre visible les bonnes pratiques dans les outils de communication des professionnels et centres de formation
- **Organisme porteur de l'action** : l'Interprofession
- **Partenaires de l'action** : la CVVL et les ODG, l'UMVL
- **Indicateurs clés** : nombre d'e-documents envoyés, nombre de guides de l'hôte responsable commandés et distribués aux caveaux d'accueil, nombre de portails web des organisations professionnelles mettant à disposition les outils, nombre de conventions mises en place entre les centres de formations et l'interprofession.

## CONCLUSION

---

Ce plan de filière viticole Val de Loire 2030 s'inscrit en cohérence avec le plan de la filière vin issu des États Généraux de l'Alimentation. Il le poursuit et l'enrichit à partir de nos spécificités régionales, tenant compte des caractéristiques et des enjeux du Val de Loire.

Les organisations professionnelles représentatives de la filière qui constituent le conseil professionnel de bassin Val de Loire ont voulu un plan à horizon 2030 avec des objectifs clairs, des engagements des différentes structures et des indicateurs permettant de s'assurer de son exécution.

Pour notre filière, il s'agit de fortifier le **Val de Loire viticole en France et à l'international**, en apportant des réponses concrètes aux enjeux sociétaux, environnementaux et économiques qui sont au cœur du sujet de **la résilience des entreprises viticoles de notre région**.

Ce plan doit aider à la mise en mouvement de la filière et à la création des conditions d'un avenir durable pour l'ensemble de nos entreprises viticoles.

Pour être pleinement efficace, l'engagement collectif de la filière devra être accompagné de celui des collectivités et de l'état.